

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 04/07/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Henri HOURIEZ, Thierry VACHON à David CICALA, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2017.07.10.19**OBJET : Créations de postes**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du **1^{er} août 2017** à la création des emplois suivant :

- **2 emplois du grade des Adjoints d'Animation à temps complet,**
- **1 emploi du grade des Adjoints Administratifs à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires,**
- **1 emploi du grade des Adjoints Administratifs à temps non complet pour 31h30mn hebdomadaires,**
- **4 emplois du grade des Adjoints Techniques à temps complet,**
- **2 emplois du grade des Agents de Maîtrise Principaux à temps complet,**
- **1 emploi du grade des Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} classe à temps complet,**
- **1 emploi du grade des Attachés Principaux à temps complet,**

- **1 emploi du cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs à temps non complet de 17h30mn hebdomadaires.**

Monsieur le Maire expose, en outre, qu'il est nécessaire de procéder à compter du **10 juillet 2017** à la création de l'emploi suivant :

- **1 emploi du grade des Techniciens principaux de 1^{ère} classe à temps complet.**

Ces créations permettront, dans l'immédiat,

- la mise en stage en vue de titularisation pour 3 agents,
- le remplacement d'1 agent
- le recrutement d'1 agent au regard de l'accroissement d'activité d'entretien lié aux nouveaux équipements de la commune,
- l'avancement en grade de 3 agents,
- le changement de filière d'1 agent,
- l'augmentation du temps de travail de 4 postes,
- le recrutement d'1 agent dans le cadre de la réorganisation d'un service.

Les postes créés par la présente délibération sont à pourvoir par des fonctionnaires. Cependant, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avérait infructueux sur tout ou partie de ces postes, ceux-ci pourraient être pourvus par des contractuels selon les termes de l'article 3-2 de la loi 84-53.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création des emplois tels que listés ci-dessus, aux conditions et aux dates indiquées,
- **INDIQUE** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois peuvent être pourvus par des contractuels selon les termes de l'article 3-2 de la loi 84-53,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 11/07/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 11 juillet 2017 11/07/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170710-lmc12174-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER